

# LA DÉTROUSSEUSE D'AÎNÉS A RÉCIDIVÉ

**ESCROQUERIE** Déjà condamnée à quatre reprises, une mamie pas comme les autres sera jugée ce jour par le Tribunal de Vevey (VD) pour avoir soutiré 120 000 fr. à une nonagénaire.

Elle avait juré qu'on ne l'y reprendrait plus. Qu'elle était «guérie» de son addiction pathologique au jeu, et qu'elle s'installerait définitivement dans son Italie natale, où un riche homme d'affaires aurait accepté de l'entretenir... C'était en mai 2015, devant un juge et une procureure de Genève, en lien avec des vols commis au détriment de personnes très âgées au cours des deux années précédentes. Et ce aux quatre coins de la Suisse romande. Libérée en septembre, après 10 mois passés derrière les barreaux, Francesca\* (aujourd'hui âgée de 56 ans) s'était empressée de prendre contact avec Henriette\*, une veuve nonagénaire rencontrée une année plus tôt à Vevey (VD). Laquelle avait alors accepté de lui remettre un total de 5000 fr.

Une rencontre qui ne devait rien au hasard: informée que la retraitée prêtait facilement de l'argent, la quinquagénaire au léger retard mental s'était présentée à l'appartement protégé de l'aînée, en se faisant passer pour une amie de sa fille. Et qu'elle avait un besoin urgent d'argent, pour lui permettre de garder une maison qu'elle détiendrait dans les Balkans. Rentière AI depuis ses 40 ans en raison d'un état dépressif, Francesca n'a pas manqué de forcer le trait, prétendant que son ex-compagnon kosovar rencontré en 2005 (qui lui avait transmis le virus du casino) l'avait frappée jusqu'à lui casser

les côtes. Pour la mettre définitivement en confiance, l'escroc lui avait remis un document, non daté ni signé, faisant croire à une reconnaissance de dettes.

### Menaces de mort contestées

En octobre et en décembre 2015, elle obtenait d'Henriette qu'elle lui délivre des procurations sur ses deux comptes. Des autorisations annulées en catastrophe par sa fille, courant janvier 2016. Cette dernière deviendra alors sa curatrice. Trop tard: les banques avaient déjà versé plusieurs dizaines de milliers de francs à la quinquagénaire. Notamment la

BCV: 16 000 fr., par un simple coup de téléphone de Francesca... À l'automne, cette redoutable mamie (plusieurs fois grand-mère) parvenait encore à convaincre la nonagénaire d'emprunter de l'argent à une amie, pour mieux le lui remettre. Sans succès; la femme en question ayant été avertie in extremis par la fille d'Henriette... Jusqu'à tenter le tout pour le tout en retournant au domicile de l'aînée, la menaçant de mort – ainsi que sa fille –, par Kosovars interposés, si elle ne lui concédait pas de nouveaux «prêts».

«Ma cliente conteste ce point: elle a simplement dit qu'elle

avait peur pour elle-même, persuadée que ce sont des gens dangereux», nous confie l'avocate de l'escroc multirécidiviste, Me Véronique Fontana. Et de rappeler que de nombreux vols commis par Francesca ces dernières années l'avaient été «avec cette équipe» des Balkans.

Au total, la quinquagénaire aura extorqué près de 120 000 fr. à la retraitée, 94 printemps cette année. Acheminés par ses soins au Kosovo et encaissés par la famille de son ex. Son quatrième procès se tiendra aujourd'hui devant le Tribunal de l'Est vaudois.

● BENJAMIN PILLARD

benjamin.pillard@lematin.ch

\* Prénoms d'emprunt



La multirécidiviste au Tribunal de Genève (aux côtés de son avocate, Me Véronique Fontana), lors de son troisième procès, en mai 2015.

Patrick Tordeux